FICHE TECHNIQUE

SBIO.SA40L

ABSORBANT VEGETAL ANTIDERAPANT

UTILISABLE EN SECTEUR ALIMENTAIRE Conformément à la note de

service de la D.G.A.L SDHA/N97/n°8081 du 12 mai 19 97

FABRICATION sous système qualité interne

CARACTERISTIQUES

ECO-PRODUIT

Origine recyclage Cellulose (Pin et Sapin)

Traitement Déshydratation à haute température

Pouvoir absorbant 330% (Norme NF T 90-361) Granulométrie de 1800 à 710 microns

absence de poussière

Masse volumique 180 kg/m3 environ Absence de pesticide oui

Absence de métaux lourds et fongicides oui

Produit bactériostatique oui
Taux d'humidité maximum 15%

Biodégradabilité + 99%

Conditionnement Volume : 40 litres

Palette 1,00 x 1,20 m de 70 sacs (14 couches de 5)

Hauteur palette 2,05 m dont palette (14cm)

Dimensions des sacs 60 x 40 x 13 cm

ANALYSE MICROBIOLOGIQUE		ils d'acceptabilité*
Germes aérobies mésophiles	34	
Levures	0	1000
. Moisissure	s 7	
Coliformes totaux	0	< 5
Coliformes fécaux	0	< 5
Staphylocoques	0	< 10 (non aureus)
Germes anaérobies sulfito-réducteurs	0	< 10
Clostridium perfringens	0	< 10
Salmonelles (pour 10 g)	absence	absence
* movenne annuelle		

SBIO.SA40L

ABSORBANT VEGETAL ANTIDERAPANT

UTILISABLE EN SECTEUR ALIMENTAIRE

Propriétés:

SBIO.SA40L apporte l'hygiène indispensable à vos locaux grâce à son pouvoir *bactériostatique*.

SBIO.SA40L est totalement inabrasif pour tous les sols (carrelés, cimentés, peints ...) il ne contient pas de silice.

SBIO.SA40L est biodégradable. L'évacuation et la destruction de Bio-absorbant n'entraîne pas de nuisance pour l'environnement.

SBIO.SA40L ne fond pas, ne forme pas de conglomérat, s'enlève facilement.

SBIO.SA40L ne s'écrase pas, ne forme pas de poussière.

SBIO.SA40L s'utilise pour l'absorption de tous les liquides (eau usée, graisse, sang, etc.)répandus accidentellement sur le sol.

Conseils d'emploi :

Epandre SBIO.SA40L sur toutes les surfaces pouvant être glissantes ou souillées.

Le changement de couleur de SBIO.SA40L indique que l'absorption est totale et qu'il faut procéder à son évacuation.

Conformément à la législation sur l'emploi des absorbants, ceux-ci doivent être évacués dès que leur utilisation n'est plus indispensable.

Afin de prévenir toute Contamination extérieure, L'emballage de Bio-Absorbant Doit être refermé Après utilisation.



